

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin, le dimanche 16 Juin pour la session ordinaire de Mai

Ordre du jour

- 1^o Assistance aux Vieillards ;
- 2^o Assistance aux familles nombreuses ;
- 3^o Assistance aux femmes en couches ;
- 4^o Demandes d'acquisition de terrains ;
- 5^o Demande de bourse - Avis du Conseil ;
- 6^o Affaires diverses -

A Repp' le 9 Juin 1918
Le Maire.

Session ordinaire de Mai - (Ouverture)

Séance du 16 Juin 1918

L'an mil neuf cent dix-huit, le seize du mois de Juin à 8 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances pour la session ordinaire de Mai (ouverture) sous la présidence de M^r Vigier-Mauri :

Présents: M. M. Vigier, Fouquet, Patry, Aubry-Velazque, Artaud, Ollivier, Gentrion, Piquet, Curbel, Rousseau.

Absents: M. M. Saureste, Garçon, Saupin, Dupont-Lefevre & Giberbeau

Conformément à l'art 52 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil, M^r Piquet ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir

ces fonctions qui la a acceptés

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté

Modifications apportées
aux Baux à loyers
par l'Etat
de Guerre

Commission arbitrale
Designation
des Membres -

Après avoir pris connaissance de la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 21 Mars 1918, & entendu les explications de Monsieur le Maire

Le Conseil municipal ratifie la décision de l'Administration municipale relative à la nomination des membres dont les noms sont ci-après & qui doivent faire partie de la commission arbitrale des loyers

1^o Propriétaires d'immeubles

1	Dequesse Joseph	cultivateur	Maurardière
2	Bojic Joseph fils	capitaine	Cretenvoul
3	Bourcier Théophile	"	Haute Ile
4	Champenois Louis	Négociant	rue Marc Loran
5	Devogron G ^m	mercier	"
6	Fouin René	pp ^m	rue St-Jean
7	Gar Marcellin F ^m	"	rue Sadi-Carnot
8	Kellé Henri	"	St-Mauris
9	Vigier F ^m	entrepreneur	rue de l'Industrie
10	Blauthamy Pierre	pp ^m	rue Sadi-Carnot
11	Joubert Alfred	épicié	rue St-Jean
12	Brunellière Fay	pp ^m	Normière
13	Fouquet Et	"	rue Nat 11
14	Saureshe Et	"	Rapport
15	Artaud F ^m	md devins	Rapport
16	Dupain Raoul	pp ^m	rue S. C.
17	Cassin Pierre	entrep ^m	rue Chuis
18	Grippoy Julien	"	rue S. C.
19	Foucault Julien	pp ^m	rue Nat

2^o Locataires non patentés

1	Farineau Ed ^m	typographe	Blanche
2	Dauillard Pierre	maçon	Maufertbuis
3	Piquet Edmond	Capitaine	Cretenvoul
4	Primaud Prosper	Sarpentier	"
5	Richard Charles	retraité	Haute Ile
6	Caillard Jules	banquier	rue St-Jean
7	Bailland Pierre	comptable	rue St-Jean

8	Ébel Gabriel	Typographe	Cretenneville
9	Moreau Louis	9 ^{me} de com ^{me}	rue Als. Los 1
10	Couty Constant	banquetier	rue Nat ^l
11	Pedon Gr ^e	plâtrier	rue Chéris
12	Gierin Pierre	emp ^{lo} de cam ^{me}	rue de Sère
13	Perignon G ^o	Typographe	rue du Calvaire
14	Rambaud Emile	plâtrier	Front
15	Reouly J ^o	Comptable	rue Als. Louani
16	Le Douarin J ^o	emp ^{lo} de cam ^{me}	rue de Sère
17	Brecht Louis	employé	Église J ^o anasth ^o
18	Carré Charles	corroyeur	rue Nat ^l
19	Le Goff Emile	gérant	rue Félix Faure
3 ^e Locataires patentés -			
1	Carimato Eugène	seigneur -	rue J ^o Faure
2	Jaumet Léon	cordonnier	Troury
3	Tantero René	cafetier	Cretenneville
4	Beillard J ^o	épicer	rue Als. Louani 7
5	Boisneau Eugène	coiffeur	rue Als. Los. 26
6	Clignac J ^o	commerçant	rue Chéris
7	Godin Alexis	boulangier	rue Als. Los. 26
8	Fougeray Ludovic	quincaillier	rue J ^o Faure
9	Gullotin Auguste	hôtelier	rue Sadi-Carnot
10	Eger J ^o	pharmacien	rue Nat ^l 20
11	Robert J ^o	menuisier	rue J ^o Faure
12	Robin J ^o	mercier	Place St Paul
13	Hauray J ^o	mal. fer ^{me}	Troury
14	Bevilclaud Charles	ferblantier	rue S. C.
15	Queltier Charles	peintre	rue Als. Los 28
16	Hertz Séph.	cafetier	rue S. C.
17	Grand homme Louis	menuisier	rue S. J.
18	Cesbron Pierre	fructier	rue de Sère
19	Brousse Henri	coiffeur	rue J ^o Faure

Assistance aux Vieillards

fran. le 17^{juin}

Monsieur le Maire dépose sur le bureau toutes les demandes d'assistance des Vieillards des infirmes & des incurables tendant à bénéficier de la loi du 14 Juillet 1907 au qui desirant que le taux des allocations qui leur est alloué soit augmenté.

Le conseil après en avoir délibéré arrêté comme

Suit la présente liste & fixe, au 1^{er} juin le point de départ
du paiement des allocations mensuelles.

- 1^o Merceron, Coine à Bretenoult, admise pour
7^t, recevant la retraite ouvrière -
- 2^o Levesque, Bretonnier, Frédéric, aux Bourderies
(M^{me} Lebigot - Vantor, domicile de secours à Repe, admise
à 10^t, sa fille peut verser 5^t par mois,
- 3^o L'ivergnaye Calra, 8 avenue de Lédanray,
domicile de secours à Repe, non admise, pension de
la Marine supérieure et all^o.
- 4^o 9^o Grelier ni Lebohey, 25 rue St Jacques, domicile
de secours à Repe, assistée pour 10^t, augmentée de 2^t,
étant logée chez sa fille.
- 5^o Varpelle 9^o Georges, au Port au Ble, domicile
de secours à Repe, assistée pour 8^t, augmentée de
7 francs

Assistance aux
familles nombreuses.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau
toutes les demandes des personnes ayant des res-
sources insuffisantes & qui sollicitent le bénéfice
de la loi du 14 Juillet 1913, sur l'assistance aux
familles nombreuses,

Savoir:

M^{me} Chéloban ni Richey, au chêne Creux
n'ayant pour toutes ressources que l'allocation militaire,
admise pour 1 enfant -

Assistance aux
femmes en couches.

Monsieur le Maire communique à l'assemblée
la liste des personnes, qui conformément aux lois des
17 juin & 30 juillet 1913 ont sollicité l'assistance
aux femmes en couches & dont la demande a été
accueillie favorablement

- 1^o M^{me} Coillier, au Genétain - famille de 10 enfants
- 2^o M^{me} Ortranneau, au chêne Creux - 4 -
- 3^o M^{me} Broquet au Gâdos - 3 -
- 4^o M^{me} Pranger au G^{de} Logis - 3 - pas de l'aux autres

Il examine ensuite les demandes ci-après:

- 1^o Angebaud ni Linousin, rue Chiers, situa-
tion nécessitaire, admise.
- 2^o Allain ni Raintreau Marthe à la
Haute Ile, situation nécessitaire, admise

Demande de bourse
avis du Conseil

transcrit le 17 Juin 1918

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, donne un avis très favorable à la demande de M^r Trévarin Louis, ajourneur au Grand-Clot, en cette commune, en vue d'obtenir une bourse avec trousseau en faveur de son fils Trévarin Jean, candidat au prochain concours d'admission à l'école nationale d'arts & métiers.

Fournitures scolaires
Dispense de traité

transcrit le 19 Juin

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les démarches qu'il a faites auprès de divers libraires & notamment de M^r Brelet fournisseur habituel de la commune, il résulte qu'en raison des difficultés commerciales créées par la guerre & des prix toujours variables des matières premières, il n'est pas possible de procéder par voie d'adjudication ou de traiter de gré à gré. Les fournisseurs ne voudraient pas s'engager & d'autre part le prix très élevé des fournitures conseille de ne pas lier la commune par un traité qui ne peut qu'être onéreux.

En conséquence le conseil est d'avis que les fournitures faites aux écoles en 1918 par M^r Brelet lui soient payées au cours & pour cela il prie Monsieur le Préfet de bien vouloir dispenser Monsieur le Maire de la formalité de l'adjudication & de traiter de gré à gré.

Demande d'acquisition
de terrains
par la
S^{te} Civile Immobilière
Grentemoult - Stantes -

Monsieur le Maire communique au conseil une demande de M^r Fleuriot, recevant commissionnaire demeurant à Nantes, 18 rue Dobree agissant au nom au nom de la Société Civile Immobilière de Grentemoult - Nantes relative à l'acquisition de plusieurs terrains communaux.

Savoir :

- 1^o une parcelle située à l'angle du ch^z de G^{de} Com^z N^o 5 & du ch^z de G^{de} Com^z N^o 3, à Northouse, d'une superficie de 37 m².
- 2^o une portion de chemin formant le prolongement de la rue de la Vallée, d'une contenance de 602 m².

8; la rue Déjoi à Northouse, reliant le chemin de
Gde Coy, n° 87 à la voie

Il dépose ensuite sur le bureau le plan dressé
par M^r Bloyard voyer communal

Le Conseil mal après en avoir
délibéré.

Considérant que la parcelle située à l'angle des
chems n° 398 est inutile à la voie publique, &
grâce du droit de préemption, vote son aliénation
au profit de la Société dénommée plus haut à
raison de 7⁵⁰ le my. fait pour 39 . . . 292⁵⁰

Considérant que le chemin situé sous le prolonge-
ment de la rue de la Vallée est devenu inutile aux
habitants, attendu que la Société civile Immobilière
de Cretemault, s'est rendue acquiesceuse de toutes
les propriétés qui l'entourent, que cette portion de
chemin est improductive de revenus,

Vote 1^o Sa suppression

2^o Son aliénation au profit de la
dite Société, à raison de 7⁵⁰ le my fait
pour une surface de 602 my . . . 45¹⁵

En ce qui concerne l'aliénation de la rue Déjoi,
le Conseil est d'avis avant d'y donner suite de
faire examiner la situation des lieux par la Com-
mission des Travaux publics.

Demande d'acquisition de
terrain ch^m 36^s

Monsieur le Maire communique au
Conseil une demande de M^r Haumont F^{ois}, cultivateur
à Rayon, tendant à obtenir l'acquisition d'un
excédent de terrain, en bordure du ch^m 36^s
dans le clos des Haumont. d'après le plan dressé par
M^r Bloyard la dite parcelle mesure 19^m 50

Après en avoir délibéré le conseil vote
l'aliénation du dit terrain au profit du peti-
tionnaire, à raison de 0⁷⁵ fait pour la parcelle
9⁷⁵.

Écrit à M^r Haumont
le 21 juin au lieu pour
convenir de la dénomination
de P. Mal

Ann. le 21 avril 1918

Affaires diverses.

Le conseil vote une subvention de 100^{fr}
au Comité de la Croix Rouge Française Section de
Vantes pour l'année 1918 -

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une
lettre de Madame la déléguée de la Croix Rouge Améri-
caine - Section de Vantes - faisant connaître que le
Comité qu'elle représente a le devoir de venir en aide aux
rapatriés & évacués arrivés dans le département de la
Loire-Inférieure, depuis le 1^{er} Janvier 1918 & exception-
nellement, pour des cas intéressants, de ceux arrivés
avant cette date pour leur reconstituer aussi rapide-
ment que possible un foyer momentané.

La Croix Rouge américaine fournira aux réfugiés du
mobiliser à moitié prix de sa valeur, avec la faculté
d'un remboursement mensuel.

Pour faciliter la tâche du Comité Madame la
déléguée sollicite le concours d'une ou 2 personnes
bienveillantes de la commune qui agiraient comme
correspondantes, visiteraient les familles, rendraient
compte de leurs besoins, etc.

Le conseil considérant que cette oeuvre est des plus
intéressante décide d'y donner son appui avec l'aide
de M^lles Fauquet & Vélarque pour la Section de
Pont-Rousseau & M^lles Briand & Lemercier pour
pour la Section de Neuf.

Fait & délibéré les jours mois par les dits /,

M. Gaudin M. Faucher A. Aubin A. Vélarque
H. Rauffrain F. Fauquet
F. Fauquet